

|                               |                                                                                         |                                                                                                                                         |                                                                                 |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| République Française          |                                                                                         | <br><b>SOLUTRÉ-POUILLY</b><br><b>Arrêté n° 2026/012</b> | <b>COMMUNE DE SOLUTRÉ-POUILLY</b>                                               |
| Département de Saône et Loire |                                                                                         |                                                                                                                                         | Extrait du Registre des arrêtés du<br>Maire de la commune de<br>SOLUTRE-POUILLY |
| Arrondissement de Mâcon       |                                                                                         |                                                                                                                                         |                                                                                 |
| OBJET :                       | Arrêté de voirie ENEDIS – Raccordement électrique, 173 Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY. |                                                                                                                                         |                                                                                 |

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 17 Février 2026 par MOAR BDS, 65 Rue de Longvic, BP 40429, 21004 DIJON Cédex, représentée par Madame Laure DELATTRE, pour des travaux de terrassement pour raccordement électrique de la propriété NAVASSE-FERRAND, 173 Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,

### **ARRETONS**

#### **ARTICLE 1 : Autorisation.**

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 2 Mars 2026 pour une durée de 15 jours calendaires.

#### **ARTICLE 2 : Circulation.**

En raison des travaux, la chaussée sera rétrécie au niveau du n° 173 rue du Lavoir.

#### **ARTICLE 3 : Stationnement.**

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

#### **ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.**

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

#### **ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier**

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY  
Le 24 février 2026  
Le Maire,  
Alban VOSSION





0 10 50 m

15/01/2026  
16:16:51